

# 1ER DEGRÉ : LA CASSE DU MÉTIER



La rentrée 2021 s'annonce aussi incertaine que les précédentes vécues dans l'ère Covid. Variant plus contagieux et réservoir d'élèves non vacciné-e-s mais protocole allégé, aucun investissement pour sécuriser les bâtiments scolaires sur le plan sanitaire, manque de remplaçant-es... Tout est réuni pour démarrer l'année dans le stress et les changements de dernière minute.

Mais pendant qu'on se concentre sur la crise sanitaire, l'institution évolue, et les métiers changent, sous l'impulsion très conservatrice et droitière du ministre.

Petite revue de détail des points de vigilance pour cette année...



# ATTAQUES SUR LES MÉTIERS

## Direction d'école

Le 2 juillet, à l'occasion d'une réunion de travail consacrée aux directions d'école, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la création imminente d'un « emploi fonctionnel » pour les directeurs et directrices ayant la charge d'une école de plus de 13 ou 14 classes. Blanquer veut créer un nouvel échelon hiérarchique, au sein même des écoles, pour mieux contrôler les enseignant-es qui ont à son avis encore trop de liberté et d'autonomie.

La proposition de loi Rilhac, qui avait été adoptée en première lecture au Sénat en mars, devrait repasser devant l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire à partir de la fin du mois de septembre. En essayant de faire passer cette proposition de loi dans l'urgence, alors que les personnels la refusent, que les parlementaires ne parviennent pas à voter, que la mobilisation des écoles a plusieurs fois réussi à la repousser, Blanquer prouve une nouvelle fois leur mépris des personnels d'éducation et démontre que l'idéologie managériale guide bien plus son action que l'intérêt des élèves ou les besoins des enseignant·e·s.



## Mutations et affectations

Depuis 2 ans, grâce à la loi Dussopt, l'administration organise seule, sans transparence ni droit de regard des organisations syndicales, les opérations de mutations. Tout repose sur un logiciel relativement récent et pas toujours fonctionnel, et sur les personnels administratifs essorés (comme nous) par deux années d'une gestion erratique de la crise sanitaire. En gros : au-delà des barèmes et bonifications cadrées nationalement, l'institution peut placer pratiquement qui elle veut où elle veut, et plus personne ne peut vérifier. Même les équipes de circonscription ont perdu la main sur l'affectation des TRS, qui est menée sans groupe de travail, sans concertation, sans prise en compte des besoins des un-es et des autres... En juillet, nombre de postes n'étaient encore pas pourvus ou distribués aux TRS.

## Recrutement de contractuel-les

La crise sanitaire a été une aubaine pour un ministre engagé dans la casse du statut de fonctionnaire. De plus en plus de contractuel-les sont recruté-es pour des fonctions d'enseignement dans le premier degré (plus d'une cinquantaine l'an passé dans le département) ; il n'est même plus question de liste complémentaire au concours... Il faut dire qu'un-e employé-e précaire, moins bien payé-e, moins bien protégé-e, qui n'osera pas utiliser ses droits, sur qui on peut faire pression et dont on peut se débarrasser à tout moment, c'est quand même plus simple pour la RH !



## Alternant-es

Ajoutons à ce tableau une énième réforme de la formation. Avant, nous étions payé-es après le concours pour nous former au métier d'enseignant-e. Depuis quelques années, on paie notre formation, en tant qu'étudiant-e précaire, jusqu'à obtention du concours. Et désormais, comme une aumône, on peut devenir alternant-e, pour faire le boulot pendant que l'on se forme, pour un salaire de misère (700 à 800€).

## Du nouveau dans l'école inclusive : généralisation des PIAL

Les PIAL constituent désormais la norme en terme d'organisation des services des AESH. Cet été, nombre de collègues ont reçu des avenants à leurs contrats, parfois entachés d'irrégularités. Des PIAL s'étendent sur plusieurs villes, générant des difficultés de déplacement, d'organisation des services, de cohésion d'équipe...

Les AESH-co des ULIS peuvent être appelé-es sur d'autres postes ; les affectations des AESH sont modifié-es, en dépit de l'intérêt des élèves...

Cette nouvelle usine à gaz n'est pas faite pour le bien-être des élèves accompagné-es, ni pour améliorer les conditions d'exercices des AESH, mais bien pour des questions budgétaires et de RH.

**Nous conseillons aux personnels de s'organiser à l'intérieur de chaque PIAL pour imposer des règles de fonctionnement vivables.**



# ET LES SALAIRES, ON EN PARLE ?

## Revalorisation

Le Grenelle de l'éducation, qui devait soi-disant acter une revalorisation historique d'un métier déconsidéré, au point d'indice gelé depuis 2010, ne servira finalement qu'à briser les résistances à l'idéologie Blanquérienne : agrémenter l'infime revalorisation d'une partie des personnels de contrepartie autoritaristes pour tous, développer et surtout individualiser les primes liées à des engagements personnels (accompagnement éducatif, devoirs faits, stages de remise à niveau, école ouverte...). **Le but : casser les collectifs, isoler les personnels, contraindre chacun et chacune à obéir aveuglément pour espérer gratter trois sous.**



## Indemnité REP+

Par exemple : la dernière tranche de la prime REP+ comportera une part modulable. Tous les personnels (sauf les AED et AESH) de l'éducation prioritaire percevront 400€ annuels supplémentaires. En plus de cela, la part modulable ira de 200€ à 600€ annuels, en fonction de l'engagement des équipes dans des projets, **mais surtout en fonction de l'enveloppe budgétaire (comme pour les promotions...)** : 25 % des équipes toucheront les 600€ annuels, 50 % des équipes toucheront 400€ annuels, et 25 % des équipes toucheront 200€ annuels. Eh oui, il ne sert à rien de se mettre en compétition entre écoles dès le 1er septembre pour avoir le plus de projets, ou les meilleurs : **c'est l'enveloppe budgétaire et la docilité des équipes envers la hiérarchie qui trancheront !**

Profitons de ce sujet pour considérer l'écart de salaire qui s'accroît entre les collègues exerçant en REP+ (près de 450€ mensuels) et les autres : **il est urgent de revaloriser l'ensemble des salaires, et non pas de distribuer quelques primes qui individualisent et contraignent, toujours assorties d'un monceau de paperasse !**

## Une nouvelle grille indiciaire pour les AESH

C'est chaotique, c'est toujours scandaleusement méprisant, mais **la mobilisation des AESH en 2021 a payé** : Blanquer s'est senti contraint de leur accorder quelques miettes après le (ridicule) Grenelle de l'Éducation qui ne les avait même pas évoqué-es. Une grille de revalorisation indiciaire qui s'impose à toutes les académies, applicable dès septembre 2021 a été publiée par décret au mois d'août. Nous veillerons à ce que le Rectorat de Montpellier se plie à la nouvelle réglementation sans entourloupe.

Et profitons encore de ce sujet pour rappeler **la campagne engagée par SUD éducation auprès des AESH pour l'accès à l'indemnité REP/REP+** : toutes les infos et le simulateur sont sur notre site.

# NOS REVENDICATIONS



Pour une autre école maternelle et élémentaire, SUD éducation Gard-Lozère revendique :

- l'abandon du projet de loi Rilhac et la mise en place d'une gestion coopérative de la direction d'école ;
- l'augmentation du temps de concertation sur temps scolaire et des temps de décharge ;
- une formation initiale et continue plus importante ;
- l'abandon du profilage des postes et le respect d'un barème transparent lors du mouvement du 1er degré ;
- un **plan d'urgence**, notamment en matière de moyens et de remplacements : baisse des effectifs par classe (20 hors éducation prioritaire, 16 en éducation prioritaire), reconstruction des RASED, recrutement massif de personnels (enseignant·e·s, ATSEM, AESH, médico-sociaux), recours aux listes complémentaires des concours, titularisation de tou·te·s les personnels précaires.



L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !  
L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !



6, rue Porte d'Alès 30000 Nîmes



contact@sudeducation30.org



@SUDeducationGARD



04 66 36 25 70 (Lundi 8h-18h)



<https://sudeducation30.org>



@sud\_educ\_30

# POURQUOI

# ADHÉRER À



Pour connaître nos droits, les défendre collectivement et en gagner de nouveaux, pour améliorer nos conditions de travail au quotidien dans nos écoles et établissements.



Pour rejoindre un syndicat de lutte qui défend les revendications immédiates des personnels et est impliqué dans les mouvements récents contre les réformes Blanquer ou des retraites.



Pour défendre l'importance des pédagogies émancipatrices et de l'inclusion scolaire, pour bâtir une école égalitaire, pour transformer la société.



Pour articuler à l'activité syndicale les luttes contre les discriminations et pour la transformation sociale : SUD éducation est résolument écologiste, féministe, anti-lgbtphobe, antifasciste et antiraciste.

**L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !**  
**L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !**  
**SYNDIQUEZ-VOUS !**

Scanne le QR code ou rends-toi à l'adresse  
<https://sudeducation30.org/adhesion>

